



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-troisième session

Rome, 30 novembre - 4 décembre 2015

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO. Les exposés présentés à la cent cinquante-troisième session du Conseil porteront sur les thèmes suivants:

- 1) Résultats de la troisième session de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols – axée sur la proposition relative à l'élaboration de *Directives volontaires concernant la gestion durable des sols* (Rome, 22-24 juin 2015)
- 2) Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Objectifs de développement durable
- 3) Résultats des célébrations du vingtième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable organisées à Vigo (Espagne) les 7 et 8 octobre 2015
- 4) Années internationales:
 - a) Année internationale des sols 2015
 - b) Année internationale des légumineuses 2016
- 5) Résultats de la réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les petits États insulaires en développement (Expo Milan, 14-16 octobre 2015)
- 6) Résultats de la sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 5-9 octobre 2015)

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés lors de la cent cinquante-troisième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo918

I. Résultats de la troisième session de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols – axée sur la proposition relative à l'élaboration de *Directives volontaires concernant la gestion durable des sols* (Rome, 22-24 juin 2015)

1. La troisième session de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols s'est déroulée à Rome du 22 au 24 juin 2015. L'Assemblée a examiné le projet de note de synthèse sur la gestion durable des ressources pédologiques élaboré par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols en avril 2015 et présenté par le Secrétariat en réponse à la demande émanant de la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture, tenue à Rome du 29 septembre au 3 octobre 2014.

2. Le Groupe technique avait signalé que la version révisée de la Charte mondiale des sols telle qu'elle avait été adoptée par la trente-neuvième Conférence de la FAO en juin 2015 contenait des principes et des lignes directrices de nature générale et générique, reconnaissant que la Charte devrait être complétée par des directives plus spécifiques et techniques concernant la gestion durable des ressources pédologiques. Conformément aux indications fournies par le Groupe technique, la note de synthèse préconisait l'élaboration de *Directives volontaires concernant la gestion durable des ressources des sols*.

3. L'Assemblée s'est félicitée de la note de synthèse et a chargé le Groupe technique et le Secrétariat d'enrichir le document en y incorporant les observations des partenaires, puis de le soumettre à une consultation par échange de courriels. Ensuite, la quatrième session de travail du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, qui a eu lieu en septembre 2015, a révisé la note de synthèse en conséquence. La version définitive a été publiée en ligne à l'adresse:

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/GSP/docs/VGSSM/Concept_Note_VGSSM_fr_TC.pdf

II. Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Objectifs de développement durable

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comportant 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles, a été approuvé lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est déroulé du 25 au 27 septembre 2015 au Siège des Nations Unies à New York.

5. Le Programme de développement à l'horizon 2030 a une portée universelle; il s'applique aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement et intègre de manière globale les trois dimensions du développement durable. Lors du Sommet, où la FAO était représentée par son Directeur général, la contribution de l'Organisation au Programme de développement a été mise en avant et il a été souligné que l'élimination de la faim et de la malnutrition était une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de développement durable. Une manifestation parallèle conjointe a été organisée par les organisations ayant leur siège à Rome; elle a permis de souligner encore le bon rapport efficacité-coût de la lutte contre la faim lorsque celle-ci associe des mesures de protection sociale à des investissements favorables aux pauvres.

6. Une première cartographie des objectifs stratégiques de la FAO et des objectifs de développement durable a révélé que ceux-ci étaient étroitement liés, ce qui a mis en relief le fort potentiel de l'Organisation pour ce qui est de contribuer à la mise en œuvre du nouveau cadre de développement; en effet, la FAO pourra: prêter des conseils en matière d'élaboration de politiques exhaustifs et reposant sur des données probantes; mettre en œuvre différents programmes; appuyer le suivi des progrès accomplis; renforcer les capacités des parties prenantes; consolider l'environnement institutionnel et mettre en place des partenariats et des alliances. Le lien étroit qui existe entre les objectifs stratégiques et les objectifs de développement durable est la résultante de l'engagement prompt et indéfectible de la FAO dans le processus de développement de l'après-2015; cet engagement

se fait à tous les niveaux et s'appuie sur l'approche globale du Cadre stratégique révisé de l'Organisation.

7. D'après les prévisions qui ont été faites, les deux années à venir seront surtout une phase de transition axée sur les efforts déployés au niveau national pour hiérarchiser les cibles et les objectifs visés, élaborer des plans et des partenariats et mobiliser les moyens de mise en œuvre financiers et autres. Les bureaux décentralisés se préparent à optimiser leur efficacité en aidant les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, et en outre, la FAO coopère pleinement avec le Groupe d'experts interinstitutions pour élaborer un cadre de suivi et sélectionner les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

III. Résultats des célébrations du vingtième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable organisées à Vigo (Espagne) les 7 et 8 octobre 2015

8. Au fil de l'année 2015, la FAO a organisé toute une série d'activités et de manifestations pour célébrer le vingtième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable, événements dont le point culminant a été le premier Forum annuel international de haut niveau des acteurs du secteur des pêches, organisé à Vigo (Espagne), du 7 au 8 octobre 2015 conjointement avec le Gouvernement espagnol, le gouvernement régional de Galice et Conxemar, association espagnole de grossistes, importateurs, fabricants et exportateurs de produits de la mer et de l'aquaculture. Le Forum a compté avec la participation de nombreux ministres, du Commissaire européen, de plusieurs décideurs et de représentants du secteur industriel et de la société civile. La FAO était représentée par M. Arni Mathiesen, Sous-Directeur général du Département des pêches et de l'aquaculture, et le Directeur général s'est exprimé par le biais d'un message vidéo.

9. Les travaux du Forum portaient sur le Code de conduite, qui est toujours aussi pertinent et important, sur l'initiative en faveur de la croissance bleue, sur les tendances de l'industrie et du commerce, sur le développement de l'aquaculture, sur la gestion des pêches et sur les droits de pêche, sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, sur les moyens d'existence, et enfin sur la viabilité environnementale et la certification.

10. Les principaux résultats des célébrations du vingtième anniversaire du Code de conduite ont été les suivants:

- a) une plus forte prise de conscience des décideurs, du secteur industriel et de la société tout entière quant à l'importance du Code s'agissant de relever les défis à venir, ainsi que du rôle de l'initiative pour une croissance bleue à l'heure d'assurer un développement durable, y compris la création du Forum de l'industrie de la croissance bleue, amené à opérer en coopération avec la FAO.
- b) la compréhension du besoin de renforcer le dialogue et la bonne entente entre la FAO et le secteur privé par le biais de l'initiative en faveur de la croissance bleue et de GLOBEFISH; et
- c) une plus forte prise de conscience du rôle des questions sociales et de la manière par laquelle la FAO pourrait intégrer efficacement, dans son programme de travail, des moyens d'existence durables pour les travailleurs du secteur de la pêche des pays en développement.

IV. Années internationales:

A. Année internationale des sols 2015

11. Le 20 décembre 2013, la soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 68/232 en vertu de laquelle l'année 2015 est déclarée Année internationale des sols, et le 5 décembre est proclamé Journée mondiale des sols. En 2015, la FAO a organisé un certain nombre d'activités de sensibilisation, de réunions régionales, de débats nationaux et de séminaires internationaux en reconnaissance de l'importance économique et sociale d'une bonne gestion des terres et des sols, notamment pour sa contribution à la biodiversité, à une production alimentaire durable, à la

nutrition, à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, et à l'amélioration des disponibilités en eau. Par ailleurs, plus de 240 réunions internationales, régionales et nationales ont été organisées au titre du Partenariat mondial sur les sols.

12. La question des sols a ainsi été inscrite dans le programme d'action mondial, et quatre des 17 objectifs de développement durable y font référence. À la trente-neuvième Conférence de la FAO, en juin 2015, la nouvelle Charte mondiale des sols a été adoptée par les Membres de l'Organisation, et M. Tekalign Mamo et Mme Claire Chenu ont été officiellement nommés ambassadeurs mondiaux de l'Année internationale des sols. Leurs contributions au cours de l'année 2015 ont été essentielles pour sensibiliser l'opinion à l'importance des sols.

13. Les principaux résultats et réalisations de l'Année internationale des sols, ainsi que le rapport sur la situation des ressources pédologiques mondiales, ont été présentés dans le cadre d'une manifestation organisée par le Comité directeur de l'Année internationale des sols à la veille de la Journée mondiale des sols, concluant ainsi une fructueuse Année internationale des sols.

B. Année internationale des légumineuses 2016

14. Suite à l'adoption de la Résolution 6/2013 par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session, en juin 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé, à sa soixante-huitième session, l'année 2016 Année internationale des légumineuses; le coup d'envoi de la manifestation a ensuite été donné le 10 novembre 2015 au Siège de la FAO.

15. Un Comité directeur international a été créé en mars 2015; il est chargé de superviser et d'orienter la mise en œuvre de la manifestation. L'Année internationale des légumineuses a pour principal objectif de sensibiliser l'opinion à la contribution des légumineuses à la sécurité alimentaire et à la nutrition; les résultats et les réalisations prévus pendant l'année sont les suivants:

a) Résultats:

- i. Une meilleure connaissance et davantage de données factuelles concernant les légumineuses, leurs attributs et leur capacité d'apporter des solutions aux problèmes de santé, de commerce et de viabilité environnementale; et
- ii. Un renforcement des capacités nationales, régionales et locales de formuler et de mettre en pratique des politiques et des programmes destinés à améliorer la situation nutritionnelle des populations.

b) Réalisations:

- i. Campagnes/activités régionales et mondiales de sensibilisation autour des importants bienfaits nutritionnels et sanitaires des légumineuses;
- ii. Informations émanant de la base de données sur la composition des aliments à utiliser dans le contexte de l'Année internationale des légumineuses de manière à promouvoir ces dernières, à élaborer de nouvelles recettes et à ajouter de la valeur aux recettes existantes en mettant en avant leur teneur en nutriments; de manière aussi à informer les Membres au sujet des programmes de sélection de légumineuses conçus pour renforcer la teneur en nutriments des cultures concernées, y compris dans le contexte de projets, de programmes et de politiques agricoles; et
- iii. Activités de vulgarisation et de sensibilisation relatives au rôle important joué par les légumineuses.

16. Un plan d'action pour l'Année internationale des légumineuses a été élaboré; il fournit des informations sur les activités et les manifestations connexes qui doivent être mises en œuvre pendant l'année 2016.

V. Résultats de la réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les petits États insulaires en développement (Expo Milan, 14-16 octobre 2015)

17. La réunion ministérielle, organisée conjointement par le Gouvernement italien, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et la FAO, s'est tenue du 14 au 16 octobre 2015 en marge de l'EXPO MILAN 2015.

18. La réunion ministérielle a été une excellente occasion de partager l'expérience acquise dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier à la lumière des défis auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés en raison des effets négatifs du changement climatique. La Déclaration ministérielle a réitéré l'appel lancé par la FAO pour promouvoir la mise en place d'un forum biennal sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement afin d'élaborer un programme d'action conçu pour remédier aux problèmes liés à l'alimentation et la nutrition auxquels ces pays doivent faire face, conformément au paragraphe 61 des Orientations de Samoa sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et engager les gouvernements, les experts techniques des petits États insulaires en développement et d'autres parties prenantes concernées dans ce processus.

19. Pendant la réunion, à laquelle ont participé plus de 25 ministres, le Ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale a indiqué que le Gouvernement italien s'engageait à verser une contribution volontaire de 2,0 millions d'USD au Fonds d'affection spéciale pour l'étude du changement climatique créé par la FAO au bénéfice des petits États insulaires en développement.

20. Suite à la réunion ministérielle, une feuille de route indicative a été déployée en vue de la mise en œuvre du programme d'action. Cette feuille de route propose le lancement d'un processus consultatif, qui devra se dérouler parallèlement à la tenue des conférences régionales de la FAO courant 2016, les résultats finaux devant être présentés en marge de la quarantième Conférence de la FAO en juin 2017.

VI. Résultats de la sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 5-9 octobre 2015)

21. La sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité¹) (Rome, 5-9 octobre 2015), a adopté son programme de travail pour l'exercice 2016-2017, dont le but est de continuer à améliorer la mise en œuvre et le développement du Traité. La mise en œuvre efficace du Traité, en synergie avec des instruments pertinents comme le Protocole de Nagoya relatif à la Convention sur la diversité biologique, a été identifiée comme une priorité pour les Parties contractantes. Le nouveau programme de travail continuera à traiter cette priorité au cours du prochain exercice.

22. Pendant la sixième session, l'Organe directeur a prolongé le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail), qui va continuer à élaborer un éventail de mesures destinées à assurer le renforcement durable et prévisible sur le long terme des paiements et revenus axés sur les utilisateurs du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, ainsi qu'à fournir des mesures supplémentaires pour renforcer le fonctionnement du Système multilatéral. L'Organe directeur est également convenu de réunir à nouveau le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement, qui examinera le lien entre les paiements axés sur les utilisateurs et les propositions visant l'élaboration d'un mécanisme de contribution des Parties contractantes.

¹ <http://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0510f/i0510f.pdf>

23. Rappelant les liens importants qui existent entre le Système mondial d'information établi par l'Article 17 du Traité d'une part, et le Système multilatéral d'autre part, l'Organe directeur a également adopté la Vision et le Programme de travail pour le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Système mondial d'information facilitera la documentation et la diffusion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture incluses dans le Système multilatéral et des informations qui y sont associées afin d'encourager la recherche, le génie phytogénétique et la formation.

24. L'Organe directeur a également adopté le Programme de travail 2016-2019 sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'une résolution portant sur la mise en œuvre de l'Article 9 du Traité concernant les droits des agriculteurs, qui invite les Parties contractantes à s'efforcer de prendre une série de mesures pour promouvoir la mise en œuvre des droits des agriculteurs et prescrit au Secrétaire du Traité de bien vouloir faciliter ces initiatives en fonction des demandes faites. Enfin, l'Organe directeur a également adopté une résolution relative à la collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et, pour la première fois, une résolution contenant des orientations politiques pour le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, conformément à la constitution du Fonds et à l'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.